

L'an DEUX MIL TREIZE, le SAMEDI 23 FÉVRIER, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 20).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François (arrivé à 10 h 10, au Rapport n° 13/1-06)/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ ANDAMAYE Marie-Annick/ ISIDORE Marylise/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ NATIVEL Mickaël/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ ORPHÉ Monique/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PESTEL René Louis		par MAILLOT Gérald
BAREIGTS Éricka		par LOWINSKY Jacques
TOQUET Stéphanie	pour toute la durée de la séance	par PELTIER Hélyette
VICTORIA René-Paul		par FOURNEL Dominique
CHÉFIARE Claudine		par ALLIÉ Carmen
TROTET Maryse	jusqu'au départ de sa mandataire, à 10 h 30, au Rapport n° 13/1-10	par HOARAU Patricia

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- NAILLET Philippe *au titre du PRU* Rapport n° 13/1-05
- HOARAU Emmanuel *au titre de la SHLMR* Rapport n° 13/1-09
- LOWINSKY Jacques
- ARMAND Alain *au titre de la SODIAC*
- EUPHRASIE Didier
- LOWINSKY Jacques
- ORPHÉ Monique
- FOURNEL Dominique
- MAILLOT Gérald *au titre de la CINOR* Rapport n° 13/1-13
et Rapport n° 13/1-14
- ADAME Brigitte
- ASSABY Maximilien
- (1) DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric
- ANNETTE Gilbert *au titre de la SEML DiknySport* Rapport n° 13/1-17
- (2) BAREIGTS Éricka
- PELTIER Hélyette
- COUDERC Alain
- JAVEL François
- (3) ALBANY Christian

PRU Programme de Rénovation Urbaine
 SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion
 SODIAC Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction
 CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
 SEML... Société d'Economie Mixte Locale...

(1) (2) (3) absents à la séance

.../...

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20130223-1-13100-DE
 Date de réception préfecture : 01/03/2013

(ÉLUS INTÉRESSÉS / suite)

- HOAREAU Jean-François Rapport n° 13/1-18
- VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini au titre de la SODIPARC
- NAILLET Philippe

- ANNETTE Gilbert Rapport n° 13/1-24
- AHAMADI Salama au titre de la MLN
- ANDAMAYE Marie-Annick
- KICHENIN Virgile
- LOWINSKY Jacques
- FIDJI Jean-Claude

- (4) TROTET Maryse au titre du CABR
- BRISSAC-FÉRAL Claude Rapport n° 13/1-25
- (2) BAREIGTS Éricka au titre du CROUS

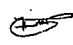
SODIPARC Société Dionysienne de Gestion des Équipements
 MLN Mission Locale Nord
 CABR Comité d'Associations du Bas de la Rivière
 CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de la Réunion
 (2) (4) absentes à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉE	
HOAREAU Jean-François	à 10 h 10	au Rapport n° 13/1-06
	DÉPART	
HOARAU Patricia	à 10 h 30	au Rapport n° 13/1-10

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 44 sur 55.

- 1 MAR. 2013

Signé électroniquement par :
 LE MAIRE
 28/02/2013

 Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20130223-1-13100-DE
 Date de réception préfecture : 01/03/2013